



**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE**

**Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,
et de la Souveraineté industrielle et numérique**

139 rue de Bercy

75572 – PARIS

A Paris, le 12 janvier 2023

Objet : préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Suite aux annonces gouvernementales concernant la réforme des retraites, le syndicat CFDT du personnel des Chambres de Commerce et d'Industrie, s'associe à la réponse intersyndicale de mobilisation interprofessionnelle du 19 janvier 2023.

A cet effet, il dépose par la présente, au sens des articles L2141 et suivants du Code du Travail, conformément à l'article L2512 et suivants du Code du Travail, un préavis de grève de 24 heures pour le jeudi 19 janvier 2022 à 0 h.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sentiments respectueux.

Laurence DUTEL

Secrétaire Générale CFDT-CCI